

Éducation à la sécurité routière, Mobilipass.

L’éducation est un enjeu majeur pour faire évoluer les mentalités et l’école en est le relais à privilégier.

C’est pourquoi la commune de Pontault-Combault souhaite conduire des actions de prévention routière menée par les agents de la police municipale à destination des élèves de la ville.

Aujourd'hui, ce sont près de 1200 enfants des classes de CE2 et de CM2 qui bénéficient de ces enseignements qui sont dispensés à l’aide du programme « Mobilipass » élaboré par l’association « Prévention routière ». Son objectif est de participer aux apprentissages permettant aux enfants de 6 à 10 ans de devenir progressivement autonomes dans leurs déplacements (piétons, cyclistes et passagers de voiture ou de transport en commun).

Le programme des CE2 est orienté sur les déplacements piétons et celui des CM2 sur les déplacements à vélos.

À la fin de chaque année scolaire, la ville remet à chacun des élèves un diplôme ainsi que le “Mobilipass” lors d’une cérémonie officielle.

Retrouvez le projet 2018/2019 sur la prévention routière à Pontault-Combault en cliquant ci-dessous :

Projet 2018/2019 - Prévention routière à Pontault-Combault [1]

Service police municipale : 82 avenue du Général de Gaulle

Accueil physique sur rendez-vous uniquement:
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h45
Le samedi de 8h30 à 11h45

Accueil téléphonique :
Du lundi au samedi de 8h00 à 22h00

Contact :
- 01 70 05 46 00
- Par courrier adressé à Mr le Maire
- GRC

URL de la source (modifié le 01/12/2021 - 14:42): https://www.pontault-combault.fr/ma-ville/preventionsecurite/prevention-routiere

Liens
[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/projet20182019-prevroutiere_pontault.pdf